

## COMPTE RENDU DU 22 mai 2017

**Présents** : mesdames Roselyne ARLAUD, Danielle GATIGNOL, Manon YTIER, Laurence VIGNAL, Anne de VILHET ; messieurs Jean-Louis AUTRAN, André BARNOUIN, Jean-Christophe DIANOUX, Cédric IMBERT, Olivier GIRARD, Marc MOINIER, Pierre TARTANSON, Roger TRAPPO.

**Absent ayant donné procuration** : Michel FARE à Roselyne ARLAUD

**Absent** : Julien VERA

**Secrétaire de séance** : Danièle GATIGNOL

La séance est ouverte par Monsieur le maire à 18 h 00

Lecture du compte rendu du 27 avril 2017

### **Ordre du jour** :

#### **Echange de terrains sans soulte avec la cave coopérative** :

La future station d'épuration va être construite sur la parcelle cadastrée section F 519, d'une superficie de 9 630 m<sup>2</sup> et appartenant à la SCA cave la Comtadine. En échange, la commune de Puyméras vend à la SCA les parcelles cadastrées section E 1170 et E 1171 pour une superficie respective de 4 912 et 444 m<sup>2</sup> de terrains. Cet échange de terrains se fait pour l'euro symbolique. Les frais de publicité foncière sont pris en charge de la SCA cave la Comtadine.

Accepté à l'unanimité

#### **Plan de financement station d'épuration** :

Le Conseil municipal autorise le Maire à demander toutes aides possibles afin d'aider à financer le projet. Le Conseil municipal approuve les aides déjà demandées et celles accordées ainsi que le nouveau plan de financement comme suit :

Coût estimatif des travaux : 720 780.00 € H.T	Aides accordées	En attente	Total
Conseil départemental	21 200.00 €	22 915.00 €	44 115.00 €
Agence de l'eau	124 685.00 €	42 000.00 €	166 685.00 €
D.E.T.R 2017		220 000.00 €	220 000.00 €
Prêt relais	176 665.59 €		
Emprunt	650 000.00 €		
Autofinancement			289 980.00 €

Accepté à l'unanimité

#### **Questions diverses** :

Le nouveau Président de la République a évoqué dans son programme la possibilité de revenir sur les TAP dès septembre 2017. Cette possibilité n'est pas encore officialisée par décret et dans l'attente des élections législatives rien n'est assuré.

Néanmoins, il convient d'anticiper cette question afin de savoir si les TAP doivent être ou non maintenus pour l'école communale. Cette question sera portée à l'ordre du jour du prochain Conseil d'école et ensuite devant le Conseil municipal.

Courrier de remerciements de la famille DESSALLES pour la réfection du Chemin de Piégon.

Le Conseil municipal a déterminé les tours de gardes pour les élections législatives des 11 et 18 juin 2017.

La commission chemins étudie des devis pour le débroussaillage.

Grace à l'argent récolté notamment lors du concours de pétanque qu'ils ont organisé, le Comité des Jeunes « Puymé Jeunes » a acheté une jarre et des fleurs qui ont été déposés près du banc place du Château.

Un grand merci à Anne de VILHET et à ses donateurs : la vente des objets au vide grenier a rapporté 481 €.

### **Urbanisme**

La DP de Mme ARLAUD Anne pour la construction d'un abri de jardin est acceptée.

Le permis de construire pour la rehausse de toiture Avenue de Verdun déposé par Monsieur ROOS Martial est accepté.

M. MICHEL Hervé a déposé une déclaration préalable pour la pose d'une porte fenêtre rue des Escarillons.

M. FAUCON André a déposé un permis de construire pour un garage enterré Chemin de la Garenne.

Mme Céline VERSTRAETE a déposé un permis de construire pour la réhabilitation de granges et d'habitation existantes Chemin de Piégon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures